

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en Med-6**

### **Année universitaire 2022-2023**

#### **I. DISPOSITIONS GENERALES**

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an, sur tablette ou papier. Une première unité d'enseignement (UE) est intitulée contrôle continu (CC) et se déroule de septembre à mars pour la première session avec une session de rattrapage en avril. Une seconde UE intitulée certificat de compétence clinique (CCC-ECOS) se déroule à l'oral avec également une épreuve de rattrapage. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

L'année de Med-6 comporte un **enseignement par séminaires** (c.f. annexe séminaires).

Un étudiant n'est autorisé à passer en année supérieure, c'est-à-dire en troisième cycle, **que s'il a validé les deux unités d'enseignement (UE) théoriques ainsi que l'UE stages et l'UE gardes**. L'étudiant doit aussi avoir validé les années antérieures de MED4 et MED5. Pour les étudiants étrangers il faut aussi avoir validé la PASS et l'oral de contrôle des connaissances générales.

Les stages et les gardes de Med-6 doivent être **IMPERATIVEMENT** validés pour le passage en année supérieure, un étudiant redoublant ne garde pas le bénéfice des stages et des gardes de l'année précédente.

**Souveraineté du jury** : aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une **erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus.

Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Pour rappel, « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.* » (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

#### **II. CALENDRIER**

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

##### **1. UE Contrôle Continu (CC) :**

*Première session de septembre 2022 à mars 2023 :*

**11 Epreuves** sur les matières suivantes et selon le planning indiqué:

- **Médecine interne - HGE - Maladies infectieuses – ORL** le 23/09/2022
- **Médecine du travail - Douleurs Soins Palliatifs – Ophtalmologie** le 07/10/2022
- **Gynécologie obstétrique - DVA - Rhumatologie - Santé Publique** le 21/10/2022
- **Neurologie-Neurochirurgie - Médecine générale – Anesthésie** le 04/11/2022
- **Viellissement - Stomatologie - Pédiatrie - Orthopédie-Traumatologie** le 18/11/2022
- **Lecture Critique d'Article** le 02/12/2022
- **Néphrologie - Hématologie - Cardiologie** le 06/01/2023
- **Dermatologie - Pneumologie - Psychiatrie-Pedopsychiatrie - Urologie** le 20/01/2023
- **Chirurgie digestive - Endocrinologie – Cancérologie** le 10/02/2023

- **ORL - Médecine du travail - Ophtalmologie - Médecine générale - Vieillesse - Pédiatrie - Orthopédie- Traumatologie - Néphrologie - Cardiologie - Génétique** le 24/02/2023
- **Maladies infectieuses - Rhumatologie - Urologie** le 10/03/2023

Epreuves de rattrapages en avril 2023 :

**2 Epreuves:**

- **Douleurs Soins Palliatifs - Santé publique - Anesthésie- Stomatologie - Hématologie - Dermatologie - Chirurgie digestive - Endocrinologie - BUM - Médecine Légale** 07/04/2023
- **Médecine interne - Gynécologie - Pneumologie - Cancérologie - Médecine légale** le 14/04/2023

**2. UE Certificat de Compétence Clinique (CCC)**

*Première Session (du 30 janvier au 03 février 2023)*

Chaque étudiant sera convoqué pour une demi-journée et sera interrogé à l'occasion de 5 stations consécutives dédoublées (7 min\*2) ou non (14 min) testant son « savoir-être » et son « savoir-faire » selon l'esprit du BO n°20 du 16 mai 2013. Les ateliers pourront porter sur :

- la maîtrise de gestes élémentaires de soins
- l'aptitude à prescrire et interpréter un examen paraclinique
- la compétence face à un problème clinique simulé
- la compétence face à un problème thérapeutique simulé
- la compétence dans une situation d'annonce simulée

*Seconde Session (le 12 avril 2023)*

Les modalités seront identiques à celles de première session

**III. MODALITES DE VALIDATION DE MED-6**

**1. Epreuves de CC première session**

**a) Format des épreuves (LCA exceptée)**

Chacune des épreuves fait l'objet d'un **examen** calqué sur la docimologie de l'ECNnf. Chaque épreuve **dure 3 heures**.

Ces dossiers permettent de :

1. justifier une démarche diagnostique
2. tester les connaissances physiopathologiques
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique
4. prendre en compte la dimension médico-légale
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des responsables de discipline impliqués dans l'ET. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'ET et faire aussi appel à des connaissances extérieures aux disciplines concernées mais au programme de l'ECNnf. Le même coefficient est appliqué à chacun des DP de l'épreuve. Chaque DP est noté sur 20 points. La moyenne des DP est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable. Toutes les QI ont le même coefficient. La moyenne des QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

**b) Format de l'épreuve de lecture critique d'article**

L'épreuve comportera l'analyse **de deux articles en anglais**. Cette épreuve durera **3 heures** et comportera **13 à 17 questions par article**; les articles seront fournis sur support papier et pourront éventuellement contenir un résumé. Chaque article sera noté sur 20 points, le tout sera ramené à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

**c) Validation de l'UE**

A l'issue de la première session, la scolarité dispose de 11 notes sur 20 points et de poids identiques. Lorsqu'un étudiant a été absent à l'une ou l'autre de ces épreuves, une note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve considérée que l'absence soit justifiée ou non. Les **9 meilleures notes** sur ce total de 11 notes (incluant les 0/20 pour absence le cas échéant) sont utilisées pour calculer une moyenne sur 20 points. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20**

**2. Epreuves de CC seconde session:**

**a) Format des épreuves**

Chaque épreuve dure **3 heures**. Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'épreuve. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'ET et faire aussi appel à des connaissances extérieures aux disciplines concernées mais au programme de l'ECNnf. Le même coefficient est appliqué à chacune des 120 QI de l'épreuve. La moyenne des 120 QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

Chaque DP est noté sur 20 points. La moyenne des DP est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

**b) Validation de l'UE**

A l'issue de la seconde session, la scolarité dispose de 2 notes sur 20 points et de poids identiques. Lorsqu'un étudiant a été absent à l'une ou l'autre de ces épreuves, une note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve considérée que l'absence soit justifiée ou non. Les 2 notes (incluant les 0/20 pour absence le cas échéant) sont utilisées pour calculer une moyenne sur 20 points. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.**

**3. Epreuves de l'UE CCC:**

Chaque station fait l'objet d'une notation sur 20 points, une moyenne est calculée à partir des notes obtenues à la totalité des stations. Aucune note éliminatoire n'est applicable. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.**

En cas d'ajournement l'étudiant passe une épreuve de rattrapage dans les mêmes conditions. L'admission à cette UE est indispensable à la validation du Med-6. Le calendrier fixant les épreuves de première et de seconde session peut faire l'objet de modifications qui seront communiquées par affichage.

**4. Cas particulier des étudiants redoublant le MED-6 et des auditeurs**

Les étudiants auditeurs ou les redoublants/triplants qui ont validé le CC et/ou le CCC les deux années précédentes en gardent le bénéfice selon le principe de la capitalisation : ils sont donc dispensés de repasser les UE de CC ou de CCC (selon leur situation) mais sont incités à suivre le CC pendant les deux sessions. En revanche, ils doivent **valider à nouveau l'UE stages et refaire 4 gardes.**

Les étudiants redoublants qui n'ont rien capitalisé (ni CC ni CCC) en 2021-2022 doivent valider leurs obligations de stages et de gardes ainsi que les deux UE CC et CCC. Ils ne conservent pas le bénéfice de leurs stages et de leurs gardes. Ils devront avoir validé un total d'au moins 25 gardes pendant leur cursus.

## **5. UE Pratique**

### **a) EC Stages Hospitaliers**

Un étudiant effectue 4 stages hospitaliers par année universitaire de Med-6. La validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-6 est conditionnée par la validation individuelle des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> stages de Med-5 et des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> stage de Med-6. Au cas où l'un des stages serait validé en dépit d'une note inférieure à 10/20, une moyenne (calculée à partir des 5 notes de stage) égale ou supérieure à 10/20 est également nécessaire pour la validation de cette UE. Conformément à la réglementation en vigueur, le 4<sup>ème</sup> stage d'été 2022 est absolument obligatoire.

De manière générale un stage s'effectue à temps plein sur une période allant de 12 à 14 semaines, la durée des stages est précisée dans le livret des stages. La prise de congés pendant les stages doit suivre la réglementation en vigueur. Il est rappelé que les étudiants doivent valider 18 mois de stage temps-plein sur la totalité de la FASM des études médicales (Med-4, Med-5 et Med-6). Cependant, en cas de redoublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Stages hospitaliers », et recommence intégralement son année de stage correspondante.

### **b) EC GARDES**

La réglementation en vigueur précise que lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes. Cependant, en cas de redoublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Gardes hospitalières », et recommence intégralement son année de gardes correspondante. Le passage en troisième cycle est conditionné par la validation des 6 gardes de T3 et T4 de Med-5. A Lille, le nombre minimum de gardes qui doivent être effectuées en Med-6 est de 0 s'ajoutant au 25 gardes effectuées en Med-4 et Med-5 à la condition que les 25 gardes obligatoires aient bien été réalisées et validées au cours des deux années de Med-4 et de Med-5. Dans le cas contraire, les étudiants devront effectuer et valider les gardes manquantes au cours des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> trimestres de MED6.

## **IV. MODALITES DE VALIDATION DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (MED-4, 5 ET 6)**

Pour valider le DFASM (second cycle des études médicales) l'étudiant doit avoir validé :

- Le MED4 et le MED5 (avant la rentrée 2022-2023) ainsi que le Med-6 selon les modalités décrites ci-dessus.
- Les stages hospitaliers et les gardes

Pour rappel, les étudiants doivent valider 18 mois de stage temps-plein sur la totalité de la FASM (Med-4, Med-5 et Med-6). Conformément à la réglementation en vigueur, le 4<sup>ème</sup> stage d'été 2022 est absolument obligatoire.

La validation de la FASM est également conditionnée par la validation d'au moins un stage de chacune des 4 spécialités suivantes au cours de l'ensemble du 2<sup>ème</sup> cycle :

- « Médecine générale ambulatoire »,
- « Médecine intensive – Réanimation – Urgences »,
- « Spécialités chirurgicales »,
- et « Spécialités médicales hospitalières ».

Pour rappel, la réglementation en vigueur précise que lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes.

Les étudiants étrangers ayant bénéficié d'une dispense d'études pour rentrer en second cycle des études médicales sur décision du Ministère doivent avoir satisfait à l'épreuve orale de contrôle des connaissances organisée spécifiquement pour eux par la Faculté, conformément aux textes

## **V. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE DE MED-6**

### **1. Enseignement dirigé de LCA**

Trois ED de 2h de LCA (épidémiologie, diagnostic et thérapeutique) La présence aux ED n'est pas obligatoire.

### **2. Séminaires (planning sur moodle)**

Des séminaires seront organisés pendant l'année de Med-6.

### **3. Correction des épreuves de CC**

Il s'agit d'un cours de révision orienté par tout ou partie des épreuves de la semaine précédente. Ce cours est « l'essentiel pour l'ECN » de la ou des spécialités concernées le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00. Les séances sont orientées sur les spécialités annoncées dans le planning.

### **4. Epreuves « blanches » ou tests ECNnf nationaux**

Le Centre National de Gestion organise un concours test pendant l'année universitaire du 13 au 16 mars 2023. La présence à ces épreuves est **obligatoire**. Les résultats obtenus **n'entreront pas** dans le calcul des notes de l'UE CC que ces résultats soient en faveur ou en défaveur de l'étudiant. Un **ECN blanc sera également organisé au sein de l'inter-région Nord-Ouest (G4) le 09 décembre 2022**. De la même manière les résultats ne seront pas pris en compte dans la validation de l'UE CC.

### **5. Séances au centre de simulation Présage**

#### **- «Chambre tous-risques»**

Il s'agit d'un test d'une heure qui se tiendra **du 12 décembre après-midi au 16 décembre 2022 midi**. L'étudiant fera un exercice de compétence dans une chambre fictive de patient. Il pourra exercer son professionnalisme en termes d'identité et pharmacovigilance, de bon usage du médicament et devra valider un plan thérapeutique adapté à un problème clinique courant. Les inscriptions doivent être prises par les étudiants eux-mêmes à la scolarité du Med6 : **med4-med6@univ-lille.fr**